



Est-il possible de rentrer dans la police ou dans la gendarmerie

Par **cavani75**, le **25/04/2017** à **10:00**

Bonjour Madame, Monsieur,

En septembre dernier je me suis fais prendre un procès verbal par la police car j'étais avec une prostituée. Je n'ai pas eu suite se cette affaire du procureur et n'ai jamais reçu d'amende ou de convocation au tribunal (sûrement car c'était la première fois que j'avais affaire avec la police et Je j'ai un casier vierge). Je voulais savoir si j'allais avoir un casier judiciaire et si j'étais fiché au STIC car je veut rentrer dans la fonction publique?

je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Juristetudiant**, le **29/04/2017** à **20:04**

Bonjour,

De quel sorte de procès-verbal s'agit-il ? Le fait que vous n'avez pas de nouvelle ne veut pas dire que la procédure est classée sans suite et que vous ne serez pas condamné.

Les policiers peuvent vous inscrire au fichier de Traitement d'antécédents judiciaires (ancien STIC et JUDEX) pour toute enquête portant sur un crime, un délit ou certaines contraventions. Ce n'est pas obligatoire. Personne n'a accès à ce fichier hors enquête judiciaire.

En revanche, vous n'aurez aucun casier judiciaire sans condamnation.

En espérant vous avoir aidé.